

COMMUNE DE MARBOUÉ

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le VINGT-SEPT MARS DEUX MILLE DIX HUIT, à 20 heures 30, sous la présidence de M. FAUVE Serge, Maire.

Étaient présents : MM. FAUVE, M. TOUSSAINT, Mme ALLANIC, Mme RUDET, M. FABRE, M. BIGOT, Mme SAMSON, M. CHABANNES, M. DEVIMEUX, Mme CHASSELOUP,

Elus excusés : M. GUERTON (pouvoir à M. TOUSSAINT), M. BATANCOURT (pouvoir à M. FAUVE)

Elus absents : Mme PETRO-MAGUEUR

Secrétaire de séance : M. DEVIMEUX

Date de convocation : 20 mars 2017

Elus en exercice : 13

Elus présents : 10

Elus votants : 12

ORDRE DU JOUR :

- Budget principal :

. Compte administratif et compte de gestion 2017

Affectation des résultats

. Budget primitif 2018,

- Vote des taux,

- Demandes de subventions sur les projets 2018,

- Informations et questions diverses.

Election du secrétaire de séance :

M. DEVIMEUX est élu secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 19 février 2018 :

Monsieur le Maire soumet à approbation le procès-verbal du 19 février 2018. Après avoir délibéré, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Budget principal : COMMUNE

Compte administratif 2017 - AFFECTATION DE RESULTAT

Le conseil municipal prend connaissance des résultats du compte administratif de l'exercice 2017 :

Section de fonctionnement

| Dépenses | Recettes | Résultat 2017 | Résultat de clôture 2017 |
|--------------|--------------|----------------|--------------------------|
| 809 369,41 € | 958 678,41 € | + 149 309,00 € | + 149 309,00 € |

Section d'Investissement

| Dépenses | Recettes | Résultat 2017 | Résultat 2016 | Résultat de clôture 2017 |
|--------------|--------------|---------------|---------------|--------------------------|
| 404 511,35 € | 546 233,28 € | 141 721,93€ | - 31 654,81 € | 110 067,12 € |

AFFECTATION DU RÉSULTAT :

Budget Commune - Affectation en investissement

(article 002 – recette d'investissement BP 2018) + 110 067,12 €

Couverture du besoin de financement :

(recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2018) : + 149 309,00 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2017 concernent des dépenses non terminées au 31 décembre 2017. Elles représentent 180 600 €

Les restes des recettes représentent 27 800 €.

Sous la présidence de M.TOUSSAINT, M. FAUVE ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 du budget principal.

Compte de gestion 2017

Le compte de gestion, tenu par le trésorier principal, reprend les mêmes écritures que le compte administratif 2017.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion.

Budget primitif 2018

Le conseil municipal prend connaissance des propositions de la commission des finances pour le budget primitif 2018.

Budget principal commune :

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes : en section de fonctionnement à 935 718 € et en section d'investissement à 1 006 940 €.

Les principaux investissements 2018 :

- Acquisitions de 3 photocopieurs,
- Acquisition d'une étuve à la cantine,
- Enfouissement des réseaux et aménagement des trottoirs Avenue du 15 août 1944 et rue de la Remise,
- Equipements numériques des écoles,
- Sol souple sous le jeu de l'école maternelle,
- Vidéo protection.

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2018 de la commune.

Vote des taux :

Le Conseil Municipal procède aux votes des taux communaux des trois taxes directes locales :

Voix contre : 0 Voix pour : 12 Abstentions : 0

* taxe d'habitation : 10,88 %

* taxe foncière (bâti) : 20,78 %

* taxe foncière (non bâti) : 34,28 %

Soit une augmentation de 1 %.

Demandes de subventions sur les projets 2018 :

Aménagement des trottoirs et des caniveaux : avenue du 15 août 1944 et rue de la Remise :

Le Conseil Municipal sollicite une subvention de 30 % auprès du Conseil Départemental pour un montant de travaux de 23 870 € HT

Travaux d'amélioration des ouvrages d'écoulement des eaux et projet de renforcement des voiries communales :

Le Conseil Municipal sollicite une subvention de 30 % auprès du Conseil Départemental pour un montant de travaux de 24 754 € HT

Installation d'un sol souple à l'école maternelle :

Le Conseil Municipal sollicite une subvention de 30 % auprès du Conseil Départemental pour un montant de travaux de 7 195,50 € HT

Classes mobiles – équipements numériques scolaires :

Le Conseil Municipal sollicite une subvention de 30 % auprès du Conseil Départemental pour un montant de travaux de 18 444 € HT

Informations et questions diverses :

. Offre de prêt :

Le Conseil prend connaissance des propositions de prêt des banques locales pour un prêt de 500 000 €, pour le rachat éventuel d'une partie des surfaces disponible et non aménagée du lotissement la Remise St Martin.

. Location parcelle pour TDF :

Lors de sa séance du 19 février 2018, le Conseil Municipal avait pris connaissance de la présentation du projet pour l'implantation d'un pylône télécom de 36 mètres sur la parcelle C n°36 au lieu-dit la Nouette.

Des tarifs de location étaient proposés, des loyers variables en fonction des opérateurs installés sur le pylône.

Le Conseil Municipal avait émis un accord de principe mais en ajoutant que :

« les tarifs de location seront à définir ensemble visant à nous garantir le même revenu en cas de déplacement d'un ou plusieurs de nos locataires actuels présentement situés sur le château désaffecté du Petit Bois».

Suite à cette délibération, la société TDF propose une autre offre pour palier à l'éventuelle perte financière de la commune si un opérateur partait du château d'eau.

Pour le tarif de location, il est proposé un loyer variable en fonction des opérateurs installés sur le pylône qui se décomposera comme suivant (**sans départ d'opérateur du Château d'eau**) :

- 500 €/an couvrant la location des biens définis et l'accueil de tout autre moyen de diffusion autre qu'opérateur télécom (loyer fixe)
- 2 000 €/an pour le premier opérateur de communications électroniques disposant d'équipements installés fournissant un service de téléphonie mobile au public
- 1 000 €/an pour les opérateurs de communications électroniques disposant d'équipements installés fournissant un service de téléphonie mobile au public suivant

En cas de **déménagement d'un opérateur du château d'eau** vers le pylône, il est proposé :

- 500 €/an couvrant la location des biens définis et l'accueil de tout autre moyen de diffusion autre qu'opérateur télécom (loyer fixe)
- 2 000 €/an pour le premier opérateur de communications électroniques disposant d'équipements installés fournissant un service de téléphonie mobile au public autre que ceux déjà installé sur votre château d'eau
- 3 800 €/an pour les opérateurs de communications électroniques disposant d'équipements installés fournissant un service de téléphonie mobile au public qui déménagerais de votre Château d'eau pour venir sur notre pylône

En conséquence, et dans l'attente de la finalisation de la convention qui régira nos rapports, le Conseil Municipal autorise TDF à effectuer :

- toutes études (essais radio, études de structure, de charge, de sol...) en vue de vérifier la faisabilité technique du projet d'implantation.

- toutes démarches administratives, notamment la dépose d'une Déclaration Préalable ou d'un Permis de Construire, en vue de l'édification et de l'exploitation du site.

. ENEDIS : projet de fresque :

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de fresque sur le transformateur de la piscine proposé par ENEDIS. Les propositions ne sont pas satisfaisantes pour l'ensemble du Conseil Municipal.

La commission culture va se réunir afin d'apporter d'autres propositions à ENEDIS.

. Présentation ACFI :

ACFI : Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection

L'obligation de nomination d'un ACFI est comme le précise le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, applicable à toutes les collectivités et établissements publics sans exception.

L'ACFI propose à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer la santé et la sécurité du travail, ainsi que la prévention des risques professionnels.

La collectivité peut nommer cet ACFI en interne parmi ses agents, sous réserve qu'il ait suivi la formation préalable à la prise de fonction. L'ACFI ne peut cependant être ni l'assistant, ni le conseiller de prévention de la collectivité.

La collectivité peut également passer une convention avec le Centre de Gestion 28 pour l'exercice de cette fonction.

L'employeur doit également désigner au minimum un agent, pour assurer des fonctions de conseil dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

Monsieur le Maire propose de passer une convention avec le Centre de Gestion 28 pour l'exercice de la fonction d'ACFI et nommera un agent du service technique Agent de Prévention.

Un avis préalable doit être demandé au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) pour la réalisation de la mission d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité.

Vœu présenté par le président du Conseil Régional : rapport SPINETTA : non au démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien.

Le Conseil Municipal prend connaissance du vœu présenté par le président du Conseil Régional concernant le rapport de Jean-Cyril SPINETTA sur le devenir du modèle ferroviaire français qui a été remis au gouvernement le 14 février dernier.

Le Conseil Régional :

- dénonce sans réserve les propositions du rapport Spinetta d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité,
- exprime sa totale incapacité financière pour intervenir demain en lieu et place de l'Etat au-delà des efforts déjà réalisés pour l'entretien et la sécurisation du réseau ferré de proximité,
- condamne le démantèlement par l'échelon national de politiques publiques essentielles pour l'aménagement équilibré du territoire,
- demande au gouvernement de ne pas suivre cette voie et à proposer, au contraire, une stratégie de régénération du réseau ferroviaire afin de le pérenniser,

- interpelle l'ensemble des parlementaire de notre région afin qu'ils ne soutiennent pas, le moment venu, une loi qui viendrait condamner ces lignes de proximité et d'aménagement du territoire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal soutient et approuve le vœu du président du Conseil Régional en condamnant le démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien.

CNAS 2017 :

Le Conseil Municipal prend connaissance du bilan des prestations 2017 du CNAS.

Site Internet : marboue.fr :

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avancement du site internet de Marboué, il reste quelques articles à finaliser avant la mise en ligne du nouveau site.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15 minutes.

Et ont signé les membres présents



M. GUERTON
1^{er} adjoint

M. TOUSSAINT
2^{ème} adjoint

Pouvoir à M TOUSSAINT

Mme ALLANIC
3^{ème} adjointe

Mme RUDET
4^{ème} adjointe

M. FABRE
conseiller

M. BIGOT
Conseiller

Mme PETRO
conseillère

Mme SAMSON
conseillère

ABSENTE

M. CHABANNES
conseiller

M. DEVIMEUX
Conseiller

Mme CHASSELOUP
conseillère

M. BATANCOURT
Conseiller

Pouvoir à M. FAUVE